

---

**IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

---

**LOCATION****BAIL COMMERCIAL**

(Art. L 145-1 et suivants du Code du Commerce)

30% HT du loyer annuel HT et hors charges

**BAIL DE COURTE DURÉE** - au plus égale à trois ans

(Art. L 145-5 al.1 du Code du Commerce)

10% HT du loyer annuel HT et hors charges de la période d'engagement

**CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE**

10% HT du loyer annuel HT et hors charges de la période d'engagement

**BAIL PROFESSIONNEL / BAIL CIVIL****BAIL A CONSTRUCTION / BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

30% HT du loyer annuel HT et hors charges

**VENTE**

5% HT du prix de vente hors droits

**EN CAS DE DILIGENCES PRÉALABLES A LA TRANSACTION**

(article 78-1 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Le montant et la date d'exigibilité des honoraires, ainsi que les frais, dus en raison de diligences préalables à la transaction, seront définis dans le mandat.  
A défaut de disposition particulière, aucune somme ne pourra être exigée avant la réalisation de la transaction.

TVA applicable : 20%